

trésor impérial; les colonies devaient se charger des frais se rattachant à la préparation de la cause, le gouvernement impérial des dépenses en rapport avec le mémoire de l'Angleterre, et les colonies des frais de procédure à Halifax. Un télégramme de Sir John A. Macdonald, subséquent à cette date, annonce que la proposition est acceptée le 8 juillet 1875, le conseil adopta formellement un arrêté sanctionnant l'arrangement, et c'est en vertu de cette convention que la somme inscrite aux Comptes Publics a été payée.

Je donne ces renseignements pour me conformer à la demande des honorables membres de la gauche et pour prouver que nous avons dit la vérité.

Sir JOHN A. MACDONALD—Ainsi que je l'ai dit hier soir, les circonstances se rattachant à cette dépenses avaient complètement échappé à ma mémoire. Les faits que mon honorable ami le premier ministre vient de relater sont parfaitement vrais.

Maintenant, je désire donner une explication personnelle au nom d'un ami absent, l'honorable député de Kings (M. Domville).

Le *Witness* de Montréal prétend que ce monsieur a porté certaines accusations contre l'honorable ministre des Douanes et de les tenir suspendues sur sa tête afin de le mettre mal à l'aise pendant la vacance.

L'honorable député de Kings m'a chargé de dire,—et mon honorable ami le ministre de la Marine et des Pêcheries doit être prêt à corroborer cette assertion,—que c'est à la demande de celui-ci qu'il a retardé la motion dont il lui avait donné avis, et il l'a fait avec l'entente formelle qu'on lui fournirait l'occasion de porter la cause devant le comité. Il y consentit; les témoins furent assignés de suite, et ils seraient arrivés ici le même soir si dans le courant de la journée on n'avait appris que le comité ne siégerait point.

En justice pour l'honorable député (M. Domville) j'ai cru devoir donner cette explication.

M. MITCHELL—En déclarant, hier soir, que je ne me rappelais pas de l'arrangement fait au sujet de la commission des pêcheries, j'ai dit ce que je croyais alors et crois encore être la vérité.

Je n'ai jamais connu l'existence de cette convention, probablement parce qu'elle a été faite par le ministère de la Justice et que mon honorable ami (Sir John A. Macdonald) en a pris la responsabilité en mon absence. Je ne crois pas avoir vu l'arrêté du Conseil avant aujourd'hui.

Toutes ces circonstances expliquent comment, sur une aussi importante question de fait se rattachant au ministère de la Marine et des Pêcheries dont j'avais la charge, je me suis trouvé si dérouteré. J'oublie rarement les questions de fait, bien que je puisse quelques fois oublier les conversations.

EMBRANCHEMENT DE LA BAIE GEORGIENNE.

M. TASCHEREAU—Avant que la session ne se termine, j'aimerais à poser à l'honorable premier ministre une question qui touche aux intérêts de la province de Québec, à cause du malaise créé par la rumeur que le gouvernement avait l'intention d'abandonner le prolongement du chemin de fer de la vallée de l'Ottawa qui doit mettre les chemins de fer de Québec en communication avec le réseau du Pacifique.

Il y a longtemps que la province de Québec attend l'exécution de cette entreprise, et dans cette attente elle a contracté de lourdes obligations. Ainsi, j'aimerais à savoir si le gouvernement a toujours l'intention de subventionner le Canada Central et de construire l'embranchement de la Baie Georgienne.

M. MACKENZIE—Quant à la question posée par l'honorable député de Montmagny, je dirai seulement que j'ai déjà déclaré, en réponse à l'honorable député de Terrebonne (M. Masson), que la politique du gouvernement sur la construction du chemin de fer de la vallée de l'Ottawa n'est changée en rien, et que nous considérons comme essentielle au projet la subvention du Canada Central ou de tout autre chemin allant dans la même direction.

Les malheurs survenus à l'entrepreneur de l'embranchement de la Baie Georgienne, et l'exploration faite subséquentement dans le but d'effectuer de meilleurs arrangements si nous le pouvions, ont été la cause des délais surve-